



La Rochelle, le 14 juin 2021

Objet : Demande de dérogation pour le déplacement d'espèces protégées lors de l'accompagnement écologique en phase chantier en 2021

Contexte

Pour permettre une gestion concertée du marais, impliquant l'ensemble des usagers, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) ont uni leurs forces en 2016 pour lancer le « Grand projet du marais de Brouage » avec 3 objectifs principaux :

1. La gestion de la ressource en eau
2. Le soutien à l'élevage extensif
3. La valorisation du patrimoine

Afin d'identifier et mettre en œuvre les mesures (travaux, curage des canaux, gestion des niveaux d'eau...) permettant de préserver une biodiversité et un paysage exceptionnels, tout en confortant les activités primaires (élevage, conchyliculture notamment) et de loisirs (chasse, pêche, promenade), les collectivités locales et leurs partenaires ont signé fin 2019 un « Contrat de progrès territorial » (CPT), élaboré grâce à une étude préalable menée pendant deux ans (2018-2019). Issue de l'entente intercommunautaire conçue entre la CCBM et la CARO, le CPT constitue un accord technique et financier visant à mettre en place une gestion équilibrée pour la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de l'eau dans une perspective de développement durable.

Les travaux prévus dans ce contrat s'inscrivent dans la continuité de ceux qui ont permis de 2015 à 2018 la réhabilitation du canal de Broue, artère principale du marais. Conclu pour une durée maximale de 3 ans, il s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2016-2021 et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Charente.

C'est une opération de reconquête du marais, qui a pour ambition :

- la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau douce, à traduire en un protocole de gestion à l'échelle du marais et un règlement d'eau,
- le maintien des paysages, l'optimisation et l'amélioration de l'écosystème en quantité d'habitats, d'espèces et de diversité tout en s'adaptant aux conséquences des évolutions climatiques,
- le maintien des activités d'élevage extensifs et ostréicoles et plus généralement d'activités socio-économiques compatibles ou nécessaires à la satisfaction des premiers objectifs.

Dans ce cadre, en 2021 et 2022, il est prévu le curage d'environ 110 km de réseaux secondaires, porté par l'Union des marais de Brouage, ainsi que l'entretien d'environ 170 km de fossés tertiaires répartis dans les UHC de Broue, Reux Nord et Hiers Nord par l'Association foncière pastorale (AFP) des marais de Brouage.

Ces travaux font l'objet de deux procédures réglementaires distinctes selon le maître d'ouvrage (réseau secondaire ou réseau tertiaire). Cependant, la concomitance des travaux implique la prise en compte de l'ensemble des interventions dans le cadre de chaque procédure afin d'évaluer les incidences cumulées. Les mesures d'évitement et de réduction ainsi que les suivis portent principalement sur le réseau tertiaire mais également sur le réseau secondaire

La mise en place d'un protocole de suivi environnemental et technique par le SMCA permettra d'évaluer les incidences et l'efficacité à plus ou moins long terme des travaux, ainsi que d'améliorer la connaissance du territoire dans la perspective de la définition d'une stratégie d'entretien à long terme (fractionnement et fréquence d'entretien), en cohérence avec l'atteinte de l'équilibre des différents enjeux du territoire.

Enjeux Cistude d'Europe

Au regard de l'importance du site de Brouage pour la préservation de la population de cistudes à l'échelle nationale, des mesures devront être prises pour limiter l'incidence directe des travaux préparatoires (broyage) et de curage (piégeage dans les vases et écrasement lors du régalaage) mais aussi pour préserver sur le moyen terme les conditions de vie de l'espèce sur le territoire.

Mesures spécifiques à la Cistude d'Europe

La déclinaison des mesures de préservation de la Cistude s'appuiera sur un inventaire préalable réalisé en fin de période hivernale (février-mars 2021 sur le réseau tertiaire). Le résultat de cette étude sera intégré dans le porté à connaissance qui interviendra après retour des propriétaires au moment de finaliser le plan d'exécution des travaux.

Comme présenté précédemment cet inventaire permettra de différencier les calendriers d'intervention en fonction des enjeux qui auront été identifiés (fort, élevé ou faible à moyen).

Cet inventaire permettra en outre de mettre en œuvre une stratégie de suivi du chantier sur les secteurs les plus sensibles. Ainsi sur 10 % au moins du linéaire total de réseau tertiaire concentrant les secteurs les plus à risque (forte densité de population et présence d'importants herbiers de jussie), un suivi de la pelle hydraulique sera assuré par un personnel spécialisé et agréé au déplacement des cistudes. En cas d'observation d'une mise en difficulté de ces dernières (limitation de la capacité de fuite par la végétation aquatique, piégeage dans les sédiments...), cet observateur pourra intervenir pour ajuster la vitesse d'avancement et remettre éventuellement les cistudes à l'eau.

En vue de s'assurer que l'ensemble des mesures prises présentent une efficacité suffisante pour limiter au maximum les risques de mortalité pour la cistude, un point d'arrêt des travaux sur les secteurs à enjeu élevé sera réalisé après la première semaine de suivi du chantier par cet observateur. Une rencontre réunissant les partenaires environnementaux et les services de l'état permettra de valider la stratégie d'intervention et les mesures prises et d'envisager le cas échéant certaines optimisations (report du curage de certains linéaires...).

Les autres mesures prises pour limiter les risques de mortalité pour la Cistude consistent à conserver un espace suffisant entre le sol et le passage des engins. Ainsi le broyage sera fixé à une hauteur de coupe de 15 cm et le régalaage devra respecter au maximum une hauteur de 30 cm. En fonction de la nature des matériaux (plus ou moins liquide), le régalaage pourra ne pas être nécessaire et sera évité au maximum, essentiellement sur les secteurs à enjeu élevé. Sur ces secteurs, les mesures d'accompagnement avec la présence d'un chargé d'études naturalistes permettront de limiter fortement le risque d'écrasement lors du régalaage qui sera modulé en fonction de la nature des matériaux. Il reste cependant nécessaire de procéder au lissage des vases afin d'éviter le développement important de végétation rudérale ou la reprise des vases par les propriétaires riverains après intervention et sans surveillance, ce qui augmenterait le risque de mortalité pour la Cistude.

D'une manière générale la garantie de conditions de fuite suffisantes pour la Cistude permettra aussi de limiter les risques de mortalité. À ce titre, les mesures suivantes sont prises :

- Les travaux seront réalisés hors période de gel afin que les capacités de fuite de l'animal soient préservées
- Les pelleteurs devront porter une attention toute particulière sur les comportements de fuite des cistudes et des éventuelles difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Le cas échéant ils pourront adapter leur vitesse d'avancement. Une formation initiale entre les pelleteurs et le maître d'œuvre permettra de les sensibiliser à cet enjeu et aux différentes préconisations pour limiter au maximum l'impact sur cette espèce.
- La logique de fractionnement des travaux offrira des zones de refuge en phase de travaux. En outre, le secteur des fossés de coteaux n'étant pas curé, il offre une zone de refuge pour les cistudes, les travaux de curage s'effectueront de manière privilégiée du cœur du marais vers les coteaux pour assurer la réalimentation en eau des casiers et ainsi éviter les phénomènes d'assec.
- Le maintien d'une banquette et l'absence d'intervention sur la végétation de pied de berge seront aussi un facteur favorisant la mise en sécurité des cistudes.

Pour limiter l'incidence à moyen terme des travaux, cette stratégie de fractionnement diffus dans les casiers permettra de conserver les habitats nécessaires au cycle de l'espèce et maintiendra à proximité directe des zones de report pour les populations en place.

Missions de l'écologue en charge du suivi naturaliste

- Construire un protocole de travail simplifié avec l'entreprise et accompagner les agents sur le terrain
- Assurer le suivi naturaliste pendant la phase de travaux du programme de curage du réseau de juillet à octobre. Ce suivi consiste à limiter le piégeage dans les vases et l'écrasement lors du régamage en repérant puis à sauvegardant des espèces protégées en priorité la Cistude d'Europe mais aussi la Rainette méridionale, le Pélodyte ponctué, la Grenouille agile et la Couleuvre à collier.
- Capturer et déplacer les individus des espèces protégées découverts en arrière de la pelle à 50 mètres maximum du lieu de découverte
- Collecter des informations biométriques et biologiques (âge, sexe) sur la Cistude d'Europe avec des photos
- Géolocaliser les observations et saisir les données naturalistes
- Rédiger d'une note de synthèse

Liste des personnes impliquées dans le projet

Coordination générale du projet

Fabien MERCIER, Responsable de projets LPO et d'une équipe pluridisciplinaire (expertises naturalistes, vie associative et éducation à l'environnement)

Membre du Conseil Scientifique des réserves naturelles nationales de Charente-Maritime. Bagueur généraliste du CRBPO.

Coordonnées : fabien.mercier@lpo.fr Tel 06 16 71 81 61

Expertes naturalistes

Elisa DAVIAUD, chargée d'études du patrimoine naturel à la LPO. Elle réalise la coordination et la réalisation de suivis naturalistes dont la déclinaison de projets nationaux sur le département de la Charente-Maritime.

Jennifer FABRE, chargée d'études du patrimoine naturel à la LPO. Elle réalise la coordination et la réalisation de suivis naturalistes sur le département de la Charente-Maritime.

Rose DELACROIX, chargée d'études du patrimoine naturel à la LPO. Elle réalise des suivis naturalistes sur le marais de Brouge en Charente-Maritime.

Marie MARINE, chargée d'études du patrimoine naturel à la LPO. Elle réalise des suivis naturalistes en Charente-Maritime.



LPO Poitou-Charentes
Antenne Charente-Maritime
21 rue de Vaugouin - 17008 La Rochelle
Tel : 05 46 50 92 21

Fait à La Rochelle, le 16/06/2021

Pour la LPO Poitou-Charentes,
Le responsable de projets,
Fabien Mercier